

CONSEIL MUNICIPAL du 19 SEPTEMBRE 2017

PLATEAU MULTISPORTS ET AIRE DE JEUX

Subventions : la demande de fonds de concours auprès de Dinan Agglomération a été acceptée le 17 juillet dernier pour 13 200 €. Une demande a été faite au titre de la réserve parlementaire « Sénat » au cours de l'été. Un accord de principe de 5 000 € a été donné par Mr Vaspart.

Assistance de l'ADAC : nous avons fait appel à l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités pour son assistance sur le plan technique, juridique et financier. Prix de la prestation : 355 € HT.

Marchés : 2 consultations ont été lancées pour les travaux de fourniture et installation du plateau multisports d'une part et de l'aire de jeux d'autre part.

La CAO a ouvert les plis et l'ADAC a procédé à l'analyse des offres en fonction des critères de jugement des offres figurant dans le règlement de consultation (prix : 50 % - valeur technique : 50 %). Il en ressort que l'entreprise CAMMA SPORTS de Plélan le Grand a obtenu la meilleure note pour le terrain multisports et SYNCHORNICITY pour l'aire de jeux.

Le conseil autorise le Maire à signer les marchés suivants :

59 992.20 € HT avec CAMMA SPORTS pour le plateau multisports

39 875.90 € HT avec SYNCHORNICITY pour l'aire de jeux

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES DOMAINE DE LA GATINAIS ET TROTTOIRS DU BOURG

Le marché passé pour ces travaux avec l'entreprise COLAS nécessite un avenant pour travaux supplémentaires, d'un montant de 9 367.80 € HT. Le conseil autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 correspondant qui porte le montant du marché à 71 846.44 € HT.

SIGNALISATION DU DOMAINE DE LA GATINAIS

Le conseil décide de prévoir la signalisation du Domaine de la Gatinais (verticale et horizontale). La dépense estimée à 4 600 € HT sera payée à l'article 21578 – 149.

DM N° 1 - Budget communal

Désignation	Dépenses	Recettes
c/2315 201 Aire de jeux de plateau sportif	+ 20 000	
c/ 020 Dépenses imprévues	-11 800	
c/ 1323 Réserve Parlementaire		-5 000
c/13251 Fds Concours Dinan Agglo		+13 200
TOTAL	8 200	8 200

CDD à L'ECOLE

Le contrat CAE pour l'école est arrivé à échéance le 5 juillet dernier et ne pourra pas être renouvelé vu les nouvelles mesures. Il est donc nécessaire de créer un CDD du 1^{er} octobre à la fin de l'année scolaire 2017 / 2018.

La DHS sera de 17 H par semaine de classe, plus 3 H par mois pour le nettoyage de l'église.

REPARTITION du FPIC 2017

3 modes de répartition étaient possibles

✓ Répartition dite « de droit commun » : la part de l'EPCI est fixée en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF). Le reste est réparti entre les communes en fonction de leur insuffisance de potentiel financier par habitant et leur population.

✓ Répartition à la majorité des 2/3 du conseil : la part de l'EPCI est déterminée en fonction du CIF ou d'un autre critère. Le reste est réparti entre les communes en fonction de leur population, de l'écart

INFORMATIONS MUNICIPALES

de revenu entre les habitants et le revenu moyen par habitant, du potentiel fiscal ou financier, ou d'autres critères déterminés par l'EPCI.

✓ Répartition « dérogatoire libre » : il faut définir librement la nouvelle répartition du reversement suivant nos propres critères.

La commission des finances de Dinan Agglomération a procédé à l'analyse de différents scénarios qui a conduit à proposer d'attribuer l'intégralité du FPIC à l'EPCI puis un reversement par l'EPCI d'une attribution de compensation égale au montant de droit commun du FPIC des communes en 2016 (avec une perte de la bonification pour les communes de l'ex-Dinan Communauté). Montant pour notre commune : 22 766 € (perte de bonification : 6 599 €).

Le conseil adopte la répartition dérogatoire libre avec affectation de l'intégralité du FPIC à Dinan Agglomération et le principe du reversement aux communes d'une allocation de compensation égale au montant du droit commun du FIC 2016.

NOUVEAU SIEGE de DINAN AGGLOMERATION

L'arrêté préfectoral du 25 novembre 2016 fixait le siège social de Dinan Agglomération au 3 Rue Bertrand Robidou à Dinan. A compter du 15 juin 2017, les services ont intégré de nouveaux locaux situés 8 Boulevard de l'Europe à DINAN. Le conseil prend acte de ce changement.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux de voirie 2017 : Les travaux de voirie 2017 sur la voirie communale seront réalisés dans le cadre du marché communautaire (chemin de Frolou à la Basse Ville Gromil : accès maison sur 150 ml environ et VC 25 à L'Aunay Gicquel sur 390 ml environ). Le conseil autorise le Maire à signer la convention avec Dinan Agglomération.

PCS : Plan Communal de Sauvegarde : notre PCS est en cours d'élaboration avec l'association ECTI. Pour rappel, le PCS organise la sauvegarde des personnes. C'est un outil d'aide à la gestion d'un évènement de sécurité civile. Il recense les risques ainsi que les moyens humains et matériels à mettre en place.

2 comités de pilotage ont été constitués :

➤ COPIIL communal : LUCAS Georges, GOUPIL Denis, SIMON Pierre, GAUDIN Pascal, INCREDULE Mireille

➤ COPIIL intercommunal : LUCAS Georges, GOUPIL Denis, SIMON Pierre

L'organisation communale de crise se compose de 4 cellules :

➤ DOS (Directeur Opérations de Secours) :

Titulaire : LUCAS Georges (maire obligatoirement)

Suppléant : SIMON Pierre

➤ RAC (Responsable des Actions Communales)

Titulaire : GOUPIL Denis

Suppléant : JUHEL Sandrine

➤ Responsable Logistique et Economique

Titulaire : ROBERT Jérôme

Suppléant : BRANDILY Loïc

➤ Secrétariat :

Titulaire : INCREDULE Mireille

Suppléant : GILLET Aurore

Classe de voile : Le conseil accepte de participer financièrement à la classe de voile de l'année scolaire 2016/2017 à hauteur du 1/3 du coût, soit 437 €. La somme sera versée à l'APE qui a fait l'avance des frais.

CONSEIL MUNICIPAL du 12 DECEMBRE 2017

Rapport définitif de la CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 9 octobre 2017 a adopté le rapport sur les charges transférées au titre de l'année 2017. Ce même rapport a été adopté par le Conseil Communautaire le 23 octobre 2017.

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour adopter :

- ✓ Le rapport de la CLECT du 9 octobre 2017
- ✓ Le montant final de l'allocation de compensation pour l'année 2017 qui s'élève à 22 299.02€

- ✓ Le reversement du FPIC au titre de l'année 2017 pour un montant de 22 766 €.

Le conseil adopte tous les points à l'unanimité.

PLUi : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES du PADD

Le PADD définit :

- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il doit, en outre, fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

En application de l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme, un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L. 151-5 du code de l'urbanisme, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

La présente étape de la procédure consiste à débattre, sans vote, au sein du Conseil municipal sur les orientations générales du PADD.

Le PADD du PLUi-H de DINAN AGGLOMERATION permet de définir les orientations générales en matière de développement du territoire pour 12 ans, soit à l'horizon 2032. Il exprime les volontés et les ambitions de la collectivité dans le respect des principes énoncés aux articles L. 101-1 à L. 101-3 du code de l'urbanisme.

Les orientations générales du PADD du futur PLUiH sont les suivantes :

Introduction

- I. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, fondement du PLUi de Dinan Agglomération
- II. Des enjeux forts pour l'élaboration du PLUi de Dinan Agglomération

- III. Garantir à Dinan son rôle de pôle de vie
- IV. Engager une politique de développement ambitieuse sur les pôles littoraux : pour une vie à l'année sur un territoire animé

Chapitre 1 : Renforcer l'attractivité de Dinan Agglomération

- I. Capitaliser sur les richesses environnementales du territoire
- II. Accompagner les évolutions des paysages emblématiques et ordinaires
- III. Asseoir le développement urbain sur la qualité paysagère
- IV. Considérer le tourisme comme un objectif de développement autant qu'un cadre de valorisation pour le territoire

Chapitre 2 : Poursuivre la stratégie d'accueil du territoire

- I. Conforter l'équilibre territorial
- II. Renforcer la place des centralités au sein des communes
- III. Promouvoir des formes urbaines qualitatives, et questionner la densité
- IV. Favoriser un territoire des courtes distances
- V. Engager le parc bâti dans une transition énergétique et numérique

Chapitre 3 : Accompagner le développement pour un territoire à vivre

- I. Favoriser l'entreprenariat sur Dinan Agglomération
- II. Hiérarchiser les zones d'activités dans une logique de clarification de la stratégie communautaire
- III. Inscrire le développement économique dans un cadre de consommation d'espace maîtrisé
- IV. Garantir un développement commercial qualitatif et diversifié
- V. Valoriser l'agriculture en tant qu'activité économique structurante
- VI. S'engager vers un développement des transports et de la multimodalité favorisant les déplacements communautaires

Chapitre 4 : Assurer un développement démographique et économique intégrateur d'une gestion durable des ressources et des risques

- I. Maîtriser la ressource en eau dans tous ses usages
- II. Limiter la production de déchets et valoriser la ressource
- III. Développer les filières d'énergies renouvelables comme ressources locales
- IV. Garantir un cadre de vie de qualité en préservant les biens et la population face aux risques, nuisances et pollutions

Chapitre 5 : Répartir la production de logements en limitant l'étalement urbain

- I. Adopter une stratégie de repartition territoriale adaptée
- II. Permettre et favoriser les parcours résidentiels choisis

Chapitre 6 : Développer l'attractivité du parc de logements existants

- I. Recréer les conditions d'attractivité en répondant aux attentes en matière de qualité de logement et de cadre de vie
- II. Lutter contre la dégradation du parc de logements existants

Chapitre 7 : Garantir un logement adapté pour tous

- I. Définir des objectifs de production sociale ambitieux et répartis sur le territoire
- II. Prendre en compte les publics spécifiques

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert et invite les membres du conseil à s'exprimer sur les orientations générales du PADD venant d'être présentées.

Le Conseil municipal, après en avoir débattu, prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD du futur PLUi-H et ne formule aucune observation.

Gestion de la compétence « eau pluviale » : ce point n'est pas abordé car les éléments nécessaires n'ont pas été reçus.

EFFACEMENT BT / EP – Desserte de la maison communale

Le Maire présente le projet d'effacement des réseaux électrique BT et éclairage public du Bourg, partant du carrefour de la RD 29 vers la maison communale.

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve :

① Le projet d'effacement des réseaux basse tension présenté par le SDE des Côtes-d'Armor pour un montant estimé à 25 000 € HT.

Notre commune ayant transféré la compétence de base « électricité » au Syndicat, elle versera au Syndicat une subvention d'équipement au taux de 30 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant HT de la facture payée à l'entreprise.

② Le projet d'aménagement de l'éclairage public présenté par le SDE pour un montant estimatif de 9 500 € HT (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture payée à l'entreprise.

EFFACEMENT RESEAU TELEPHONIQUE – Desserte Maison communale

Le Maire présente le projet d'effacement du réseau téléphonique du Bourg, le long de la RD 29 vers la maison communale. Le conseil :

✓ décide de confier au SDE la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique pour un montant de 6 800 € TTC et aux conditions définies dans la convention « travaux sur les infrastructures de communication électronique ». Notre commune ayant transféré cette compétence au Syndicat, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement équivalent au montant TTC de la facture payée à l'entreprise.

✓ autorise le Maire à signer la convention financière « travaux sur les infrastructures de communication électronique ».

ECLAIRAGE DU TERRAIN MULTISPORTS : pose d'un fourreau

Afin de permettre l'éclairage du plateau multisports, la pose d'un fourreau est nécessaire.

Le devis présenté par l'entreprise THEBAULT ENROBE est accepté pour un montant de 1 287.50 €.

MISE EN PLACE du RIFSEEP

Considérant qu'il convient d'instaurer au sein de la commune conformément au principe de parité tel que prévu par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents de la commune,

Considérant que ce régime indemnitaire se compose :

- d'une part obligatoire : l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent
- et d'une part facultative : le complément indemnitaire annuel (CIA), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque lié à la manière de servir de l'agent

Considérant qu'il convient de définir le cadre général et le contenu de ce régime indemnitaire pour chaque cadre d'emplois,

Propose au Conseil d'adopter les dispositions suivantes :

Le RIFSEEP (IFSE et CIA) est attribué :

- L'IFSE : Aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel (au prorata de leur temps de travail)
- L'IFSE sera également appliqué aux agents contractuels relevant de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 et occupant un emploi au sein de la commune.
- Le CIA : aux agents titulaires uniquement

Le montant individuel attribué au titre de l'IFSE, et le cas échéant au titre du CIA, sera librement défini par l'autorité territoriale, par voie d'arrêté individuel.

Cadre général

➤ L'IFSE repose sur la formalisation de critères professionnels liés aux fonctions exercées d'une part, et sur la prise en compte de l'expérience accumulée d'autre part.

Elle repose ainsi sur une notion de groupe de fonctions dont le nombre est défini pour chaque cadre d'emplois concerné sans pouvoir être inférieur à 1, et définis selon les critères suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

L'IFSE fera l'objet d'un versement mensuel.

L'expérience professionnelle des agents sera appréciée au regard des critères suivants :

- Nombre d'années sur le poste occupé
- Connaissance du métier
- Diversité des tâches
- Autonomie

➤ Le CIA est instauré au profit des agents en tenant compte de l'engagement et de la manière de servir. Le versement de ce complément indemnitaire est laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel notifié à l'agent. Le CIA fera l'objet d'un versement annuel. Ce complément n'est pas obligatoirement reconductible d'une année sur l'autre.

L'engagement professionnel et la manière de servir des agents pris en compte pour l'attribution du CIA sont appréciés au regard des critères suivants :

- L'investissement
- La capacité à travailler en équipe (contribution au collectif de travail)
- La connaissance de son domaine d'intervention
- Sa capacité à s'adapter aux exigences du poste
- L'implication dans les projets du service, la réalisation d'objectifs...
- Et plus généralement le sens du service public

Ces critères seront appréciés en lien avec l'entretien d'évaluation professionnelle de l'année N ou de l'année N-1.

Le dossier a été présenté au Comité Technique le 5 décembre 2017. La présente délibération prendra effet au 1^{er} JANVIER 2018.

RENTREE SCOLAIRE 2018 /2019

Un COPIL « rythmes scolaires » (Elus, directrices, personnel, parents d'élèves) a eu lieu le 10/10/2017 à Plesder.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Le 1^{er} sujet était l'évaluation des TAP depuis leur mise en place en 2015 jusqu'à ce jour. Pour rappel, la réforme des rythmes scolaires qui a conduit à la semaine de 4.5 jours d'école avait été faite par obligation. Le bilan est satisfaisant, grâce notamment à l'implication du personnel encadrant.

Le 2^{ème} sujet était le retour possible à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018 /2019. Il s'est dégagé une grande majorité pour la semaine de 4 jours.

Le conseil d'école s'est réuni quant à lui une première fois le 19 octobre 2017 et a décidé de revenir à la semaine de 4 jours.

Une seconde réunion extraordinaire du conseil d'école a eu lieu ce 12 décembre pour définir les nouveaux horaires qui pourraient être mis en place suite au retour à la semaine de 4 jours.

Le conseil municipal :

✓ donne un avis favorable au retour à la semaine de 4 jours de classe à la rentrée 2018 /2019

✓ valide la nouvelle organisation qui sera mise en place (début et fin du périscolaire du matin, début et fin de l'enseignement du matin, pause méridienne, début et fin de l'enseignement de l'après-midi, début et fin du périscolaire de l'après-midi).

QUESTIONS DIVERSES

DM n° 2 Budget communal

Désignation	Dépenses	Recettes
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
60622 – Carburant	250	
6064 – Fourn. Administratives	600	
6168 – Assurances véhicules	1 100	
6288 Services extérieurs	300	
6218 – Personnel extérieur	4 000	
6475 – Médecine du travail	200	
022 - Dépenses imprévues	17 648	
TOTAL	24 098	
6419 – Remboursement s/ rémunérations		4 500
70311 – Concessions cimetièrè		2 800
7381 – Taxes additionnelles Droit mutation		20 920
74712 – CAE		- 3 000
744 – FC TVA		- 1 122
TOTAL		24 098

INFORMATIONS MUNICIPALES

<u>INVESTISSEMENT</u>		
204172-197 – EP La Gatinais	-2 500	
2315-197 – Voirie définitive La Gatinais	4 192	
2315-203 – Trottoirs Bourg	- 4 706	
020 – Dépenses imprévues	22 611	
TOTAL	19 597	
10222 - FC TVA		- 3 337
10226 – Taxe d’aménagement		2 810
024 – Produit de cession (tracteur tondeuse)		20 124
TOTAL		19 597

Mise à disposition des salles lors de cérémonies d’obsèques : le conseil décide à l’unanimité de mettre les salles à disposition gratuitement.

Travaux de Voirie 2017 : le conseil autorise le Maire à signer la convention avec Dinan Agglomération pour la réalisation des travaux sur la voirie communale : accès à Frolou (6 709.56 € TTC) et l’Aunay Gicquel (18 298.92 €). Désormais, ces travaux seront réalisés au printemps prochain à la condition que les arbres à l’Aunay Gicquel soient élagués.

Les travaux sur la voie communautaire à La Daviais ont été réalisés.

A prévoir l’élagage des tilleuls route du terrain des sports et des chênes et châtaigniers Résidence des Grands Tilleuls.

PCS : Mr Maillard (ECTI) viendra présenter le Plan Communal de Sauvegarde aux élus et au public.

A la suite de quoi il devra être approuvé par le conseil municipal. La réunion est programmée le mardi 30 janvier 2018 à 19 H à la mairie.

Règlement du cimetière : le conseil confie l’élaboration du règlement du cimetière (partie réglementaire) à la société GESCIME pour la somme de 600 € HT.

DIA : le titulaire du droit de préemption est le Président de Dinan Agglomération, suivant l’avis de la commune. Dinan Agglomération a renoncé au droit de préemption sur la vente des propriétés suivantes : 572 Fautrel, 327 La Ville Gromil, Les Croix, 6 Domaine de la Gatinais, La Pesnais, 2 Domaine de la Gatinais, 4 Les Grands Tilleuls.

Fleurissement : 3 catégories : façades, façades et jardins, façades et grands jardins.

Façades :

Mr KERGOSIEN Bernard, 15 Résidence des Grands Tilleuls

Mme JUHEL Henriette, 22 Lot. La Châtaigneraie

Mr et Mme REGEARD Philippe, 5 Résidence des Tilleuls

Mr et Mme SEBILLE Gérard, 6 Lot. La Châtaigneraie

INFORMATIONS MUNICIPALES

Façades et jardins :

Mme MAGE Mauricette, 31 Résidence des Tilleuls
Mme GICQUEL Maryline, 328 La Ville Gromil
Mr et Mme CARESMEL Jean-Paul, 331 La Ville Gromil
Mr et Mme SAVE Hervé, 9 Lot La Lande de la Croix

Façades et grands jardins :

Mme HOCHET Marie-Louise, 526 La Ville Morin
Mme ROLLAND Marie, 518 La Ville Morin
Mr et Mme RENAULT Jean-Yves, 263 La Chesnaie

LES VŒUX DU MAIRE

La cérémonie des vœux a eu lieu le 5 janvier. Le Maire a souhaité la bienvenue aux nouveaux habitants et offert ses vœux à toutes les personnes présentes.

Il a rappelé les réalisations de l'année 2017, et notamment l'aménagement final du Domaine de la Gatinais, les travaux sur la voirie communautaire, le plateau multisports et l'aire de jeux qui ne sont pas terminés à cause du temps très pluvieux.

Il a remercié les associations pour la dynamique qu'elles apportent à travers l'organisation de leurs manifestations, ainsi que les 5 bénévoles qui assurent les permanences à la bibliothèque.

Il a fait un point rapide sur la 1^{ère} année d'existence de Dinan Agglomération en parlant des compétences transférées et à transférer et l'impact sur les finances des communes. Autre sujet, le PLUi en cours d'élaboration et qui fera encore l'objet de nombreuses réunions avant sa validation prévue en 2020.

Les 3 médaillés du travail ont été cités, les 11 lauréats du fleurissement ont reçu une azalée et un diplôme et les 9 bébés de l'année 2017 un petit rosier (5 étaient présents).

La soirée s'est poursuivie par le vin d'honneur servi avec l'aide des membres de l'association des jeunes « Los Campos ».



Lina	Maxime	Jules	Hugo	Emmie
------	--------	-------	------	-------



Les lauréats du fleurissement

BIBLIOTHEQUE

L'équipe de la bibliothèque et moi-même vous souhaitons une belle et paisible année 2018.

Nous sommes toujours heureuses d'accueillir de nouveaux adhérents et nous essayons de vous satisfaire.

Comme chaque année, nous avons fait des achats de livres sortis dans l'année 2017 ; la liste est insérée dans ce bulletin municipal. Nous espérons que la présentation succincte de chaque livre vous donnera envie de venir les emprunter.

D'autre part, le bibliobus de la BCA passe toujours 2 fois dans l'année pour échanger à chaque passage 300 livres, ce qui fait un renouvellement acceptable pour notre bibliothèque.

Les horaires d'ouverture restent les inchangés : c'est toujours le samedi matin de 10 H à 12 H. Marie-Thérèse, Mauricette, Elisabeth, Véronique et moi-même nous relayons pour vous accueillir et vous conseiller lors de vos visites.

Tarif inchangé également : 5 € par famille pour une année complète à partir de la première inscription.

A très bientôt.

Jacqueline MONNIER

ETAT CIVIL DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

NAISSANCES

Jules BRANDILY, Bloc, le 17 janvier
Hugo HERPIN RIAUX, la Ville Gromil, le 3 mars
Emmie RICHEUX, La Poterie, le 3 juin
Noéline BOULET, La Ville Gromil, le 9 juin
Adèle VALO, Lot. La Lande de la Croix, le 17 juin
Nola GASPARD, Couaqueux, le 6 octobre
Maxime FIOT, Le Déluge, le 30 octobre
Margaux BOUDIER, Couamihac, le 31 octobre
Lina HAMMAMI, Couaqueux, le 10 décembre

MARIAGES

Adeline GAUDIN et Guillaume LE GOFF, le 15 juillet
Malika LE NESTOUR et Romain POIDEVIN, le 29 juillet
Virginie GAUBUSSEAU et Flavien LEGRAND, le 29 juillet

DECES

Martine BERTHIER née RIBAUT, St Geffroy, le 25 janvier
Véronique DRISS née CLAISE, Bonne Fontaine, le 7 mars
Pascal DABO, La Pesnais, le 23 avril
Maria LABBÉ née FROTIN, La Gravelle, le 21 juin
Jeannine GODARY née DELAROCHE, Couaqueux, le 8 septembre
Bernadette GAUTIER née DUBOIS, Frolou, le 19 septembre
Yves THUAUD, La Boulaie, le 7 octobre
André NOSÉDA, La Lande de la Croix, le 20 octobre
Philippe JUHEL, Le Bourg, le 23 octobre
Robert LUCAS, Résidence des Tilleuls, le 31 octobre

CALENDRIER DES FÊTES 2018

17 Février	Repas « poule au riz »	Entente du Brice
11 mars	Foulées et marche nordique	Entente du Brice
18 mars	Loto	APE
19 mars	Commémoration	FNACA
24 mars	Repas dansant	Société de chasse
7 avril	Repas dansant- Miss Sport	Etoile Sportive
12 mai	Repas dansant	Los Campos
2 et 3 juin	Ball trap	Société de Chasse
30 juin	Tournoi de foot	Etoile Sportive
1 ^{er} juillet	Kermesse aux Champs-Géraux	APE
15 juillet	Courses cyclistes	Entente du Brice
18 septembre	Repas « tête de veau »	Entente du Brice
14 octobre	Rando VTT	S TEAM
20 octobre	Repas	Pétanque Gérausienne
27 octobre	Repas Classe 8	Les Classes
4 novembre	Repas des Aînés	CCAS
17 novembre	Repas dansant	FNACA
24 novembre	Repas dansant	APE
1 ^{ER} décembre	Repas dansant	S TEAM
31 décembre	Réveillon	Etoile Sportive

A.P.E. Les Champs Géraux – Plesder

L'association des parents d'élèves des Champs-Géraux et Plesder a été créée dans le but de récolter des fonds afin de financer des activités culturelles et pédagogiques des enfants des deux écoles, et ainsi soulager les familles.

C'est la raison pour laquelle sont organisées, au fil de l'année scolaire, différentes manifestations. Elles sont l'occasion de nous retrouver, membres du bureau et bénévoles, et de passer des moments extrêmement conviviaux.

Le repas de l'école sur le thème oriental a été mitigé sur les entrées. Nous avons proposé cette année la vente à l'emporté qui a assez bien fonctionné.

VIE ASSOCIATIVE

Pour terminer l'année, nous avons offert aux deux écoles un spectacle de Noël, ainsi que le goûter, brioches et père Noël en chocolat. Le Père Noël a apporté à chaque classe un petit cadeau. Nous avons pu tout financer grâce aux bénéfiques du repas et de la vente de madeleines Bijoux.

Le 18 mars prochain, nous organisons un loto aux Champs-Géraux où seront mis en jeu de nombreux bons d'achat dans différentes enseignes.

Le 22 avril, le vide grenier se déroulera à Plesder pour la 15^{ème} année. Nous vous attendons nombreux, en tant qu'exposants ou visiteurs.

Sur ces quelques mots, l'APE vous souhaite une **très belle année 2018**.

AU FIL DES CHAMPS

Notre association se fait plus discrète depuis un moment, manque de disponibilité de ma part... Une équipe plus large permettrait aussi à l'association d'être plus active, c'est ainsi.

Ceci étant, de manière discrète nous avons tout de même œuvré courant 2017 à la poursuite des travaux de la Chapelle de Bon Secours en forêt de Coetquen. Chapelle que chacun connaît de par sa proximité avec la chaussée.

Cette fois-ci ce sont les enduits intérieurs qui ont été refaits. D'autres tranches seront à prévoir lorsque nous en aurons les moyens. Rappelons que notre association a la charge de veiller à la pérennité de cet édifice, partie intégrante du patrimoine de notre commune.

Courant 2018, un après-midi « diagnostics » de traces anciennes sera mené avec un géobiologue ; une expérience curieuse mais néanmoins intéressante en perspective.

Les personnes intéressées par notre activité peuvent prendre contact avec l'association (06 16 66 15 16).

En ce début d'année bien avancé, je vous transmets mes bons vœux de bonheur et santé.

**Le Président,
Pascal L'HERMITTE**

Comité FNACA

Dans le dernier bulletin, nous avons souhaité un bon rétablissement à Robert LUCAS. Malheureusement, il nous a quittés et nous présentons nos sincères condoléances à sa famille et à son amie Nicole.

Nous comptons un nouvel adhérent. Il s'agit de André Delaune de Tressaint à qui nous souhaitons la bienvenue.

Le couscous du 18 novembre a remporté un franc succès.

Bonne année et bonne santé.

**Le Secrétaire,
Pierre SIMON**

Société de Chasse « LA GERAUSIENNE »

En ce début d'année, au nom de notre société de chasse La Gérausienne, je tiens à vous offrir, ainsi qu'à toutes vos familles, nos bons vœux pour l'année 2018.

Comme chaque année, je tiens à remercier particulièrement tous les propriétaires et agriculteurs pour la mise à disposition de leurs terrains.

Cette année, encore deux manifestations sont prévues à notre calendrier :

Le repas du chevreuil qui aura lieu le samedi 24 mars à la salle polyvalente et

Le ball-trap les 2 et 3 juin sur le terrain de La Ville Gromil.

**Le Président
Loïc BRANDILY**

LA PETANQUE GERAUSIENNE

Notre année 2017 s'est déroulée dans un excellent état d'esprit sportif et de compétiteur avec 3 titres soit départementaux, soit en ligue.

4 participations au championnat de France, 1 finale + 1 demi en départemental, 2 montées en championnat des Clubs.

L'année 2018 poursuivra le beau parcours de 2017 en sachant que notre licenciée Daisy FRIGARA commence l'entraînement en équipe de France début février à Andrézieux.

Les entraînements, ouverts à toutes et à tous, se déroulent au boulodrome ou sur le terrain de pétanque le :

Lundi de 14 H à 18 H

Mercredi de 17 H à 20 H 30

Vendredi de 17 H à 20 H 30

Marie-Christine LACUSKA

AU CŒUR DES CHAMPS

Cela fait quelques années que notre association (toujours active) n'a pas organisé de manifestation mais participe malgré tout aux manifestations (relais des villages). Les finances de l'association sont saines mais le temps manque aux membres de par leurs obligations professionnelles.

Nous sommes en réflexion pour savoir si nous continuons dans la voie dans laquelle nous avons commencé (organisation de spectacles) ou si nous décidons de raccrocher par manque de temps. Cette option étant un réel dernier recours.

Nous allons tout faire pour mettre un spectacle sur pied cette année et relancer la machine. Nous aurons peut-être besoin de sang neuf pour nous aider dans nos projets. Vous pouvez me contacter (06 78 32 18 69) si vous êtes intéressés, nos manifestations restant dans le cadre des spectacles vivants.

En vous souhaitant à nouveau une excellente année 2018, je vous garantis que nous mettrons tout en œuvre pour préparer une animation en plus que celles qui animent déjà la commune.

**Le Président,
Sébastien LETRILLARD**

VIE ASSOCIATIVE

ETOILE SPORTIVE

L'école de foot fonctionne tous les mercredis de 14 H à 15 H 30 pour les enfants de 5 à 10 ans.

L'équipe U8-U9 participe aux différents plateaux le samedi. Nos jeunes pousses sont très motivés et prennent beaucoup de plaisir.

L'association a organisé le traditionnel réveillon. La salle était bien remplie et l'ambiance au rendez-vous.

Nous souhaiterions remettre en place une équipe séniors la saison prochaine. Pour cela, il faudrait qu'un nombre suffisant de joueurs s'inscrive au plus vite.

Les membres de l'Etoile Sportive vous souhaitent tous leurs meilleurs vœux pour l'année 2018.

**Le Président,
Georges LUCAS**

Notre petite équipe de jeunes a participé au téléthon à Evran



ENTENTE DU BRICE

Le vendredi 8 décembre a eu lieu l'assemblée générale à la mairie.

Elle a permis de faire le compte rendu des manifestations de l'année 2017 et le bilan financier, très satisfaisant. Le bureau a été renouvelé pour 2018.

Il a été décidé de faire 2 dons :

- 1 500 € au Centre anticancéreux Eugène Marquis, comme l'an dernier,
- 500 € en faveur du Téléthon à Evran

Les projets pour l'année 2018 :

VIE ASSOCIATIVE

Le 17 février : repas dansant « poule au riz »

Le 11 mars : les 16èmes fouées pédestres et marche nordique

Le 15 juillet : 3 courses cyclistes (trophée André Blanchard)

Le 18 septembre : repas dansant « tête de veau »

Encore merci aux bénévoles qui se dévouent pour réaliser toutes ces manifestations qui animent notre commune.

Bonne année et surtout bonne santé à tous.

**Le Président,
Joël RENAULT**

Association Dominique SAVIO

Après ce nouveau succès de notre couscous annuel qui s'est terminé par la galette des rois très appréciée, nous allons continuer à améliorer la salle Dominique Savio.

Merci à tous et à l'année prochaine.

Pour les locations, s'adresser à Danielle Grison au 02 96 27 40 54.

Bonne année à tous.

**Le Président,
Pierre SIMON**

S TEAM

Bonjour à tous,

Cette année sera l'année de notre 4^{ème} rallye moto. A cette occasion et grâce à nos annonceurs publicitaires, après Ewen il y a deux ans, c'est pour Maelysse, petite gamine Carnéenne d'à peine deux ans atteinte de lésions cérébrales que nous ferons un don.

A noter un petit changement dans notre organisation.

Le rallye se fera en une seule étape, du matin jusqu'au repas et c'est sous forme de balade que nous reviendrons sur Les Champs-Géraux dans l'après-midi.

341 vététistes et 34 randonneurs pédestres sont venus le 15 octobre s'oxygéner en découvrant, pour certains, les chemins environnants. Emilien Couvert d'Evran, grand gagnant de la tombola est reparti avec un bon d'achat de 150 euros.

Le 18 novembre, avec le moto-club de Plouër nous avons fait un déplacement en car pour assister au supercross de Paris. Non plus à Bercy mais dans un tout nouvel espace U Aréna à Pantin, nous avons pu assister à de magnifiques bagarres entre les meilleurs protagonistes de la discipline. Ce voyage sera réitéré en fin d'année et nous invitons dès à présent les personnes intéressées à nous contacter, les billets doivent être achetés en juin.

C'est avec un chèque de 180 euros que nous avons apporté notre contribution au Téléthon pour clôturer l'année.

Tous les membres de l'association se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2018.

Dates à retenir :

- 3 juin Rallye moto
- 14 octobre Rando VTT et pédestre
- Novembre Car pour le supercross U Aréna Paris (date non définie)

**Le président
E. Henry**

ECOLE « LES CHANTS DU BRICE »

En ce début 2018, toute l'équipe pédagogique de l'école primaire « Les chants du Brice » vous souhaite le meilleur pour l'année à venir.

La rentrée de septembre a accueilli :

- 22 élèves en MS-GS avec Mme Gayic et Mme Simon,
 - 22 en CE2-CM1 avec Mme Borderieux nouvellement arrivée du Hinglé, et
 - 26 en CM2 avec Mme Demay.
- Sur l'ensemble du RPI, nous avons 140 élèves, répartis sur les 6 classes.

Quelques départs et quelques nouveaux venus, du fait de déménagements des familles, permettent de conserver des effectifs stables depuis plusieurs années.

Le projet de l'école s'est coloré de culture bretonne : par la sensibilisation à la langue et aux traditions de notre région, les élèves vont également découvrir la musique, les danses, les contes et les lieux mythiques de Bretagne. Ils participeront à un Fets-deiz à Dinan en mai et une grande journée en forêt de Brocéliande, à Paimpont en juin.

Ces sorties sont financées pour partie par l'Association des Parents d'Elèves (entrées payantes et animateurs culturels), pour partie par la mairie des Champs-Géraux (transports) et également par L'OCCE (documentation) gérée par les enseignantes.

Merci à tous les parents qui s'investissent, à titre individuel ou associatif, pour le développement harmonieux de votre école, merci à vous pour votre confiance et votre énergie !

Les enseignantes

PLUi : réunion de secteur

Dans la poursuite de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Dinan Agglomération, des réunions publiques sont programmées.

Habitat, Environnement, Développement économique, Transport : les habitants sont invités à donner leurs avis sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de Dinan Agglomération.

Pour être au plus près de la population, 8 réunions publiques seront organisées du 14 février au 1er mars 2018. Celle du secteur d'Evran aura lieu le **MARDI 27 FEVRIER** à 19 H 30 à la salle Dériole à PLOUASNE.

DÉCHÈTERIE d'Evran

La déchèterie située dans la ZA de Evran est ouverte :

Lundi de 14 H à 17 H 45

Mercredi de 8 H 45 à 12 H 30

Jeudi, vendredi et samedi de 8 H 45 à 12 H 30 et de 14 H à 17 H 45

Pour avoir accès à toutes les déchèteries de Dinan Agglomération, il faut un badge. La demande de badge peut être faite soit auprès de Dinan Agglomération : dechets@dinan-agglomeration.fr, soit auprès de la mairie.

CONTENEURS ORDURES MENAGERES

Lors de l'arrivée dans la commune, il faut prévenir du changement de titulaire du conteneur ainsi éventuellement que du changement de capacité en fonction de la composition du foyer (dechets@dinan-agglomeration.fr ou mairie).

Même chose lors d'un départ ou d'un changement du nombre de personnes dans le foyer.

PLATEFORME de TRI SELECTIF

Nous constatons fréquemment, pour de ne pas dire tout le temps, que des déchets sont déposés au pied des conteneurs. Nous demandons donc à chacun de faire preuve de civisme.

ANIMAUX ERRANTS

Les chiens errants sont source de désagrément pour diverses raisons et peuvent aussi représenter des dangers.

La mairie est régulièrement appelée à ce sujet, ainsi que pour les chats qui posent des problèmes de voisinage liés aux déjections sur les pelouses.

Encore une fois, nous faisons appel au bon sens de tous afin de nous faciliter la vie.

MEMO

Site internet de la commune : www.leschampsgeraux.fr

La Mairie : mairie.ch.geraux@wanadoo.fr

Ouverture au public		Permanences de Mr le Maire	
Lundi	9h – 12h30		
Mardi	9h – 12h30 / 14h – 17h30	Mardi	14h – 17h30
Mercredi	FERME		
Jeudi	9h – 12h30		
Vendredi	9h – 12h30		
Samedi	9h – 12h30	Samedi	10h – 12h30

Tarifs de location des salles

Salle Polyvalente		Maison communale	
Commune	220 € (1 jour y compris cuisine)	Commune	135 € (1 jour y compris cuisine)
	260 € (2 jours y compris cuisine)		175 € (2 jours y compris cuisine)
Hors commune	340 € (1 jour y compris cuisine)	Hors commune	175 € (1 jour y compris cuisine)
	400 € (2 jours y compris cuisine)		230 € (2 jours y compris cuisine)

Numéros de téléphone	
Mairie	02 96 27 41 01
Ecole	02 96 27 47 38
Garderie	02 96 27 51 69
Salle polyvalente	02 96 27 52 71
SAMU	15
Pompiers	18 ou 112 (portable)
Hôpital Dinan	02 96 85 72 85
Polyclinique de la Rance	02 96 85 85 85
Dinan Communauté	02 96 87 14 14
ERDF dépannage	09 726 750 22
Chenil Service	02 96 58 03 72